

# SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit et le vingt-sept novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Martine DESPLANS, Maire.

Date de la convocation : 15 novembre 2018

Absents excusés : Gilles BODET – Christian DENIS – Caroline DEVILLARD

Secrétaire de séance : Mme CACHEUX Marie-Noëlle

Début séance : 20 h 00

Le compte-rendu de la séance du 16/10/2018 est approuvé

➤ *Les délibérations suivantes sont prises :*

## **Marché procédure adaptée - Réhabilitation d'une ancienne classe en office de chauffe pour la salle plurifonctionnelle :**

L'appel d'offres concernant la réhabilitation d'une ancienne classe en office de chauffe pour la salle plurifonctionnelle a été lancé, la date limite de réception des offres a été fixée au mardi 30 octobre 2018 avant 12 h 00.

La réunion d'ouverture des plis a eu lieu le mardi 6 novembre à 14 h 00 en présence des membres de la commission et après analyse technique des dossiers par l'architecte lors de la réunion du 27 novembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**\*\* ACCEPTE LES ENTREPRISES RETENUES PAR LA COMMISSION POUR LES APPELS D'OFFRES :**

Lot n° 2 : PLATRERIE - PEINTURE - MENUISERIE BOIS : Entreprise LAPANDRY - 10 382.60 € HT

Lot n° 3 : MENUISERIE ALUMINIUM : lot non couvert donc supprimé

Lot n° 4 : PLOMBERIE SANITAIRE : Entreprise PORTERAT - 3 521 € HT

Lot n° 5 : ELECTRICITE : Ets RIALIN - 5 456.14 € HT

Concernant le lot n° 1 : DEMOL - GROS OEUVRE - FAIENCE : le choix n'a pas été fait, une proposition avec une variante va être demandée.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Mme le Maire de choisir l'artisan pour ce lot après réception des propositions.

**\*\* AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces concernant le marché.

## **Participation citoyenne :**

Suite à l'intervention du Major MIKOLAJEK le 28 novembre 2017 concernant la participation citoyenne, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**\*\* ACCEPTE** que Mme le Maire signe le PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE pour la Commune de Champlecy avec un représentant du groupement de la gendarmerie et de la Préfecture.

## **Renouvellement vétuste ECLAIRAGE PUBLIC - Cellule et Horloge - Dossier 082050 RVEP :**

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du dossier SYDESL n° 082050\_RVEP - Le renouvellement vétuste ECLAIRAGE PUBLIC - cellule et horloge a été étudié.

(dépose une cellule et une horloge vétustes. Fourniture et pose une horloge astronomique, deux canaux avec antenne et un interrupteur à clé extérieur + réglage sur horloge astronomique déjà existante.)

Le plan de financement est le suivant :

- montant des travaux EP HT .....	580,89 €
- montant subventionné HT .....	580,89 €
- participation du SYDESL (50 %)..	290,45 €
- contribution estimative de la commune	290,45 € arrondi à 300,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**\*\* VALIDE** le projet technique, le plan de financement et le montant estimatif de la contribution communale.

## **Choix du commissaire enquêteur concernant la cession d'un chemin rural sis Bois de Charney :**

Suite à l'enquête publique qui devra être réalisée concernant la cession du chemin rural sis Bois de Charney,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**\*\*\* ACCEPTE** le devis de M. ARCHAMBAUD - ST VALLIER - pour une estimation d'un montant de 378 € TTC

**\*\* AUTORISE** le maire à signer le devis et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

**Devis Adressage :**

Concernant le projet de l'adressage - aide à la dénomination et numérotation des voies,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
ACCEPTE le devis de La Poste pour un montant H.T. de 2 700 €  
AUTORISE le maire à signer le devis et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

**FIXATION TARIF MUNICIPAL - Terrasses café-restaurant :**

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
FIXE ainsi qu'il suite le tarif municipal pour :  
\*\*\* TERRASSES DE CAFE RESTAURANT  
tarif par table : 6,00 €  
Tarif qui pourra être révisé

**Décision Modificative N° 2 – virement de crédit :**

Diminution du compte 6451 de 500.00 € pour l'augmentation du compte 6558 de la même somme.

➤ *Les affaires suivantes sont vues :*

- ♦ Présentation du site internet de la commune en cours de création par M. BARRAUD : possibilité d'ajouter des éléments
- ♦ Fin des Commissions Electorales : création d'une Commission de contrôle présidée par un Conseiller : Marie-Noëlle CACHEUX  
Le Maire validera les inscriptions et radiations
- ♦ RGPD : un arrêté sera pris en 2019 pour mutualiser avec le Centre de Gestion
- ♦ Lecture de la lettre d'Elise VILLARD précisant qu'elle prend en charge les frais liés à l'achat d'une partie du chemin de Charney
- ♦ Nom pour la salle plurifonctionnelle : diverses propositions : salle Anne Charlotte, salle d'Artagnan, salle des Mousquetaires

Fin de séance : 22 h 30